

PETITES LETTRES A LA PRESSE.¹

(1882-1891.)

The Gospel of Relaxation.

(Lettre au *Journal de Liège*, novembre 1882.)

CHER MONSIEUR,

L'été dernier, je signalais dans la *Flandre libérale* la création à Amsterdam d'une école hollando-allemande, où l'on se proposait d'accorder autant d'importance au développement du corps qu'à celui de l'intelligence, et je citais les considérations si justes émises à ce sujet par l'un des patrons du nouvel établissement, le chirurgien-masseur si connu, M. Mezger, qui est en même temps un philanthrope et un penseur.

Il recommandait instamment les exercices corporels à la jeunesse hollandaise, et son autorité est grande en cette matière, car chaque jour il est appelé à guérir les maux de toute sorte, qui sont la conséquence de l'oubli de ces sages conseils.

Je suis heureux de pouvoir invoquer à l'appui de ces idées deux témoignages dont on appréciera toute la valeur.

Récemment, dans son discours d'adieu au banquet qu'on lui offrait à New-York, Herbert Spencer a dit aux Américains : « Il est temps de vous prêcher « l'Évangile du loisir » : *The Gospel of Relaxation*. Dans votre poursuite ardente de la richesse, vous sacrifiez la santé qui permet seule d'en jouir. Cet excès de travail est un crime contre la postérité, car vos descendants en pâtiront. Si vous ne fortifiez pas le corps par des exercices et des jeux, la race ira se dégradant sans cesse. »

¹ Émile de Laveleye, au milieu de la préparation de ses études développées destinées aux revues et de ses grands ouvrages, adressait souvent aux journaux belges ou étrangers de courtes lettres qui parfois avaient un grand retentissement. A titre de spécimens nous en publions ici quelques-unes, presque choisies au hasard.

Le Ministre de l'instruction publique de Prusse, M. von Gossler, vient de publier une circulaire adressée à tous les directeurs d'école, afin de leur recommander d'organiser systématiquement des jeux pour leurs élèves. Sans doute, dit le ministre, on a introduit partout la gymnastique, tantôt en plein air, tantôt dans des locaux couverts; mais cela ne suffit pas : il faut développer l'initiative et l'activité physique en des jeux qui sont une lutte où les plus adroits et les plus forts l'emportent. Il n'y a pas de meilleur moyen pour rafraîchir les forces de l'âme et du corps et pour les préparer à de nouveaux travaux. Cela fera disparaître cette sénilité précoce, cette indifférence de l'homme blasé, qui infectent maintenant trop souvent la vie malsaine de notre jeunesse.

Ces jeux en plein air sont encore plus nécessaires aux jeunes gens qu'aux enfants. Comme l'a dit l'apôtre de la gymnastique en Allemagne, Jahn : Dans ces jeux, à l'activité musculaire vient se joindre la gaieté et l'animation. Les liens de l'amitié s'y resserrent. Le contact avec les camarades devient plus intime, et on fait mieux l'éducation de la vie commune; celui qui, pendant les récréations, se promène seul, ou tranquillement avec un ou deux amis, perd cette précieuse occasion de développer en lui la volonté, la décision rapide, le courage, la persévérance, en même temps que le respect des règles et des lois que chaque espèce de jeu comporte.

Dans quelques régions, ajoute le ministre, certains jeux traditionnels sont restés en usage; mais ils tombent de plus en plus en désuétude, parce que les élèves de nos écoles veulent jouer de bonne heure aux petits messieurs. Il faut réagir énergiquement contre cette tendance. Il faut s'efforcer de remettre en honneur les jeux qui sont propres à chaque province, ou en introduire d'autres tels que tous les jeux de balle et surtout les jeux de course et de saut comme les barres, le saut de mouton, etc.

« C'est dans les Écoles normales que doit commencer la réforme, dit avec raison le ministre von Gossler, et plus tard c'est aux instituteurs et aux maîtres à donner l'exemple : aux jeux, il faut ajouter les grandes promenades, les longues courses à pied dans les forêts et dans les montagnes, la natation, l'été, et le patinage, l'hiver, les concours de gymnastique entre les différents établissements d'instruction, et c'est aux chefs d'institution à prendre ici l'initiative et à organiser tous ces exercices.

» Malheureusement, dit le ministre, en terminant, on ne comprend

pas encore assez que les exercices corporels, en favorisant la santé, la gaieté, la vive et salubre circulation du sang, favorisent aussi les bonnes et sérieuses études. Si on donnait aux exercices corporels la place qui leur appartient, on n'entendrait pas ces plaintes si fréquentes sur l'excès de travaux dont on accable la jeunesse. C'est pourquoi l'école et la famille doivent laisser aux élèves le temps nécessaire pour se livrer à ces jeux qui sont nécessaires pour entretenir la jeunesse de l'âme et du corps. L'avantage qui en résultera sera incalculable, et pour nos enfants, et par conséquent, pour nos descendants, et pour la patrie tout entière. »

Notre ministre de l'instruction publique devrait faire traduire cette circulaire de son collègue de Berlin en lettres capitales, pour la répandre à des milliers d'exemplaires, dans toutes les écoles et dans toutes les familles.

Dans toutes nos écoles normales, surtout dans celles des jeunes filles, il faudrait commencer par introduire le *lawn-tennis* obligatoire, puis encourager les jeux par des prix accordés à des concours, comme on le fait dans le Hainaut pour la balle et dans les Flandres pour le tir à l'arc.

En Belgique, on ne joue plus. Le noble jeu de barres (pigeole), le plus beau des jeux de course, qui faisait les délices de nos années de collège, tombe en désuétude.

La myopie et l'anémie, tous les symptômes de l'épuisement de la race, se multiplient d'une façon effrayante.

Rien cependant ne remplace la santé, car on ne jouit de rien sans la santé.

Voyez les étudiants dans les Universités anglaises. Ils travaillent bien, le matin, jusqu'au *lunch*; mais, de 2 à 6 heures, tous se livrent à des jeux et à des exercices corporels : cricket, *lawn-tennis*, canotage, le saut, la course, le cheval, la paume.

A Oxford, j'ai vu récemment un magnifique bâtiment, construit aux frais des étudiants, pour y jouer à la paume, avec des bains froids et chauds pour se laver, le jeu fini.

Voilà l'éducation physique des Grecs, dont on nous parle tant et qu'on imite si peu.

Au lieu de se crever les yeux et de s'appauvrir le sang à apprendre l'égyptien ou le phénicien, ils se contentaient de bien connaître leur propre langue, et ils réservaient chaque jour plusieurs heures pour tous leurs exercices corporels, que l'homme mûr pratiquait encore dans les bains publics.

Le mot « récréation » est admirable ! Quelle profondeur de vues en cette expression qui nous paraît banale. « Récréer », apporter une nouvelle jeunesse, une nouvelle vie ; mais pour cela il faut jouer, se divertir de façon à rafraîchir le sang et non à le brûler ou à l'épaissir.

Précisément, cette année, le grand prix du Roi est attribué au meilleur ouvrage sur la manière d'introduire dans nos établissements d'instruction publique l'usage des exercices corporels.

A Liège, où existe une Société de Sport, « les jeunes » devraient prendre l'initiative, afin de répandre parmi nos étudiants et nos jeunes gens le goût du cricket, du *Lawn Tennis* et de la paume ; mais c'est dans nos athénées et dans toutes nos écoles qu'il faudrait à tout prix réveiller l'habitude ancienne des jeux de toute espèce, appropriés à la saison et aux localités.

Combien Herbert Spencer et le ministre von Gossler ont raison !

Les Conditions de la Démocratie.

(Lettre à *La Gazette*, de Bruxelles, du 24 septembre 1888.)

Arrêté par des insomnies au début d'une course que je projetais au pays des Dolomites, je suis venu chercher du repos à Heiden, au-dessus du lac de Constance, où j'ai trouvé un air vivifiant, une contrée ravissante et un excellent hôtel, le *Freihof*. J'ai pu voir ici sous mes yeux la confirmation de ce que j'avais dit récemment concernant les conditions de la Démocratie ; car, dans le canton d'Appenzell-Ausser-Rhoden, se rencontrent les institutions les plus démocratiques qu'on puisse concevoir.

Qu'est-ce que la Démocratie ? C'est le régime politique où la nation se gouverne elle-même, où est appliqué, par conséquent, le principe : *Tout par le peuple, tout pour le peuple*. Ici, non seulement le peuple est souverain, mais il exerce lui-même la souveraineté. Une fois par an, le dernier dimanche d'avril, il se réunit tout entier, alternativement à Trogen et à Huntwil. Tout citoyen majeur est obligé, sous peine d'une amende de dix francs, de se rendre, portant un sabre ou une épée, à cette assemblée, qui n'est autre que le champ de mai des Germains et des Francs.

Sont soumis à ses votes, le budget et tous les projets de loi émanant soit du Conseil cantonal, soit de l'initiative d'un certain nombre d'électeurs. La discussion est interdite; on vote à main levée, par oui ou par non; on procède ensuite à l'élection des sept membres du Conseil exécutif (*Regierungsrath*) et des onze membres de la Cour supérieure (*Obergericht*). A la fin de la séance, qui ne dure guère qu'une heure et demie, tous les assistants prononcent à haute voix le serment de défendre la patrie et de se dévouer au bien général. Cela produit, dit-on, une impression profonde. Tous les citoyens ont reçu un exemplaire des projets de loi et de leur exposé des motifs.

Les communes sont complètement autonomes dans les limites des lois générales de la Confédération et du canton. Là aussi, les citoyens règlent directement les affaires publiques. Une fois par an, ils se réunissent obligatoirement, en assemblée générale, ordinairement dans l'église.

Ils votent le budget, les dépenses, les impôts, les règlements locaux et élisent les membres du Conseil communal, y compris le *Hauptman* ou bourgmestre, ceux du Conseil cantonal, ainsi que les juges du tribunal communal et du tribunal de district.

Le Conseil communal tient séance une fois par mois au moins et chaque fois que l'urgence l'exige.

Ici aussi, se pratique l'*an-archie* rêvée par Proudhon : le gouvernement n'est pas une institution extérieure au peuple, il est « immanent » dans le peuple. Il n'y a point de fonctionnaires politiques, judiciaires ou administratifs rétribués. Les fonctions existent; mais elles sont remplies obligatoirement par les citoyens élus, qui tous sont soumis à réélection chaque année.

Il n'y a que les instituteurs et les secrétaires du canton et des communes qui reçoivent un traitement.

Le pouvoir exécutif est exercé par le *Regierungsrath*, qui se réunit tous les dix ou quinze jours. Ses sept membres, y compris le Landamman ou Président de la République, reçoivent un jeton de présence de 10 francs, plus 20 centimes par kilomètres pour frais de déplacement; car ils viennent des différentes parties du pays.

C'est dans l'organisation judiciaire qu'on saisit surtout cette absence complète de fonctionnarisme. On ne peut rien imaginer de plus démocratique.

Dans chaque commune, l'assemblée générale des citoyens nomme

un « conciliateur » (*Vermittler*) et un tribunal communal de cinq membres. Celui-ci se réunit une fois par mois et juge, en première instance, les affaires civiles jusqu'à concurrence de 300 francs et les contraventions de police.

L'appel se fait devant le tribunal de district, dont les neuf membres sont élus par les différentes communes du district. Il se réunit une fois par mois et juge toutes les affaires en première instance.

Le tribunal criminel est composé de sept membres élus parmi les juges communaux et de district. Il se réunit une fois par mois, à Trogen.

En dernière instance, toutes les affaires civiles et criminelles sont portées devant la Cour suprême, dont les onze membres, élus par la *Landsgemeinde*, se réunissent aussi une fois par mois, à Trogen.

Tous ces magistrats ne touchent point de traitement, mais un jeton de présence de 6 fr. 50 et 20 centimes par kilomètre pour frais de déplacement.

Jusque récemment, la fonction d'avocat était absolument interdite. Maintenant leur intervention n'est admise que devant l'*Obergericht*.

Ce système coupe dans sa racine ce fléau des démocraties modernes, la curée des places; « aux vainqueurs les dépouilles », comme disent les Américains, dont la république est minée par cet abus.

Mais à quelle condition fonctionne cet étonnant régime? A condition que l'instruction soit universellement répandue. Voici quelques faits.

Tous les enfants sont rigoureusement obligés de fréquenter l'école primaire durant sept années, de six à treize ans; en outre, l'école de répétition (*Uebungsschule*) de treize à quinze ans; la gymnastique est obligatoire jusqu'à seize ans et l'école de travail (travaux de mains, économie domestique, etc.), pendant quatre ans, pour les filles.

En outre, plusieurs communes, Heiden entre autres, ont organisé des écoles complémentaires du soir, dont elles *imposent* la fréquentation jusqu'à dix-huit ans.

Aussi voit-on sans cesse les chemins couverts d'enfants se rendant à l'école et portant dans un petit sac au dos le matériel scolaire que la commune fournit gratuitement.

Filles et garçons reçoivent l'instruction en commun; elle est gratuite et non-confessionnelle.

Les écoles libres sont tenues d'avoir des maîtres diplômés et autant d'heures de classe que les écoles publiques.

A Heiden, 3,600 habitants, il y a sept écoles primaires, plus une école « réale » et 678 élèves, non compris ceux qui fréquentent les écoles complémentaires et les écoles de travail.

Wolfhalden, 2,500 habitants, a cinq écoles et 500 élèves, donc 20 pour cent de la population totale, ce qui ferait, pour les 160,000 Bruxellois, 32,000 enfants dans les écoles primaires.

J'ai assisté à l'examen des conscrits, qui se fait par des délégués cantonaux, sous le contrôle d'officiers spéciaux. Il se compose : 1° d'une épreuve écrite, comprenant des calculs d'arithmétique et une rédaction ; exemple : Quels sont les avantages du voyage à pied ? et 2° d'une épreuve orale sur la *Vaterlandskunde*, « connaissance de la Patrie » : géographie, histoire et constitution de la Suisse et du canton. On demande à des enfants qui n'ont fréquenté que l'école primaire : Indiquez les principaux passages des Alpes. Quelles sont les victoires sur les Autrichiens et les Bourguignons qui ont affranchi la Suisse ? Parlez-nous de la guerre du Sonderbund. Quelles sont les autorités fédérales ?

Les réponses étaient souvent exactes et détaillées.

Les cotes qu'obtient chaque conscrit, sont inscrites dans un relevé général, qui sert à montrer le degré d'instruction dans chaque canton : excellent moyen d'émulation.

Les bâtiments d'école sont autrement grands que ceux qui ont amené le renversement de notre ministère libéral. Ils sont répartis dans les différents hameaux de la commune afin d'en faciliter la fréquentation.

Le jour où nos communes rurales auront le CINQUIÈME ou 20 pour cent de leur population dans les écoles et où elles introduiront spontanément l'obligation scolaire jusqu'à dix-huit ans, je serai prêt à demander, non seulement le suffrage universel, mais le gouvernement direct et l'*an-archie* à la façon d'Appenzell.

La Question arménienne.

(*Pall Mall Gazette* de Londres, Novembre 1888.)

Dans les journaux anglais et français, on commence à s'occuper de la question arménienne. Lord Salisbury a permis au comité arménien de Londres de lui présenter un mémoire sur la situation actuelle en Arménie et il a même promis de transmettre à l'ambassadeur anglais à Constantinople toutes les pièces qui lui avaient été soumises. Il y a plus, l'ambassadeur anglais, sir William White, a fait à la Porte Ottomane une communication à ce sujet, laquelle a été reçue avec tous les égards requis, mais sans amener aucun changement.

Il est étrange que l'Europe et la Turquie — la Turquie surtout — comprennent si peu leur véritable intérêt dans cette affaire. Pour l'Europe, c'est une question d'humanité et d'équilibre politique. Pour la Turquie, c'est une question d'existence. L'Arménie occupe ce vaste plateau qui s'étend entre quatre mers : la Méditerranée, la mer Noire, la mer Caspienne et le golfe Persique. Quatre grands fleuves y prennent leur source : le Tigre, l'Euphrate, l'Araxe et le Kour. Le peuple arménien compte au moins cinq millions d'âmes, dont des groupes isolés se rencontrent en Europe, dans la péninsule des Balkans, en Roumanie et jusqu'en Transylvanie. A Constantinople, les Arméniens sont très nombreux. Comme les Juifs, ils s'y occupent principalement du commerce et de la banque. Leur intelligence supérieure et leur connaissance des langues orientales leur ouvrent l'accès des charges gouvernementales, où ils arrivent aux plus hautes fonctions administratives pour lesquelles leur religion n'est pas un obstacle. Le meilleur ministre qu'ait eu l'Égypte, Nubar-Pacha, est Arménien.

Le peuple arménien, qui appartient à la race aryenne, s'est converti au christianisme, dès ses débuts. Il possède une littérature riche et déjà ancienne, qui est représentée par des philosophes, des historiens et des poètes. Lors des croisades, il a combattu pour ses frères d'Occident. Il est laborieux, économe et il cultive très bien le sol, quand il ne craint pas d'être dépouillé des produits de on

labour. Beaucoup de nos arbres à fruits et de nos fleurs viennent de l'Arménie.

Malheureusement, toute son histoire n'est qu'un long martyrologe. Placé sur le passage des invasions, il a été presque toujours opprimé, saigné à blanc et pillé par les vainqueurs ; mais jamais peut-être il n'a été plus maltraité qu'en ces dernières années, précisément parce que l'Europe avait stipulé certaines garanties en sa faveur. C'est sa constance à garder intacte sa foi chrétienne, qui lui a permis de conserver sa nationalité au milieu des musulmans, qui le tiennent sous le joug.

Aujourd'hui, l'Arménie est coupée en trois tronçons : celui du nord, où réside le chef religieux suprême, le *catholicos*, dans la Rome arménienne, Etchmiadzin, a été successivement annexé à la Russie. Le tronçon du sud-est, où se trouvent le moins d'Arméniens, appartient à la Perse, et le tronçon du sud-ouest, à la Turquie. C'est seulement de l'Arménie turque qu'il s'agit aujourd'hui, et c'est en vertu du traité de Berlin que l'Europe a le droit et le devoir de s'en occuper.

Déjà la charte de Gulhané de 1839 et le Hatti-Humayoun de 1856, enregistre au traité de Paris, avaient promis aux Arméniens, comme aux autres chrétiens de l'empire ottoman, l'égalité de traitement, sous la protection du droit international. Après la dernière guerre contre la Turquie, la Russie, qui jusque récemment avait toujours pris en mains la cause des opprimés en Orient, s'était réservé, dans l'article 16 du traité de San-Stefano, le protectorat des Arméniens à son profit exclusif.

L'Angleterre s'émut vivement de cette stipulation, qui, en effet, conférait au czar un droit permanent d'intervention dans l'administration d'une province turque limitrophe de son empire. La Russie céda, et une convention fut signée entre elle et l'Angleterre, le 30 mai 1878, en vertu de laquelle le protectorat appartenait aux deux États contractants.

Bientôt après, le 4 juin de la même année, l'Angleterre signait avec la Turquie la convention de Chypre, par laquelle elle s'engageait à défendre l'intégrité de l'empire ottoman en Asie Mineure, et se déclarait garante des réformes à introduire en Arménie. L'article 61 du traité de Berlin, tout en respectant la convention relative à l'île de Chypre, substituait le protectorat des grandes puissances européennes à celui que les Russes et les Anglais

avaient stipulé en leur faveur. Voici le texte de cet article : « La Sublime-Porte s'engage à réaliser, sans plus de retard, les améliorations et les réformes qu'exigent les besoins locaux dans les provinces habitées par les Arméniens, et à garantir leur sécurité contre les Circassiens et les Kurdes. Elle donnera connaissance périodiquement des mesures prises à cet effet aux puissances qui en surveilleront l'application. » Le traité de Berlin a donc donné aux Arméniens le droit d'invoquer l'intervention des puissances signataires et surtout celle de l'Angleterre et de la Russie.

La situation de l'Arménie est aujourd'hui pire que jamais, pire même que celle de la Macédoine. D'abord, parce que le pays est plus éloigné du contrôle européen et ensuite, parce que les habitants sont livrés sans défense aux déprédations des Kurdes, qui, en leur qualité de musulmans, peuvent piller les chrétiens sans merci. Il s'ensuit que ceux-ci abandonnent la culture et émigrent. Plusieurs districts près de Van, jadis bien cultivés, sont déjà complètement déserts. Ne pouvant plus payer les impôts que les agents du fisc lèvent de la façon la plus arbitraire et la plus cruelle, les paysans sont obligés de vendre leurs bœufs, leurs instruments aratoires et de se livrer à la mendicité. La misère est telle que des familles entières meurent littéralement de faim.

Des lois, excellentes en elles-mêmes, ne servent qu'à accabler davantage les infortunés Arméniens. Ainsi, un impôt spécial a été établi pour organiser l'instruction ; mais les subsides sont accordés aux écoles musulmanes exclusivement, et souvent les écoles arméniennes sont fermées sous prétexte de propagande révolutionnaire.

Les fonctionnaires, les gouverneurs eux-mêmes n'obtiennent leur place — qu'ils ne gardent pas longtemps — qu'au moyen du « bakschich. » Pour couvrir ces avances et se faire un pécule qui leur permette de vivre ensuite à Constantinople, ils pressurent les contribuables jusqu'au sang.

Impossible d'obtenir justice à moins d'acheter les juges. Sous prétexte de complots imaginaires, les maisons sont visitées, les livres saisis et nombre de malheureux jetés et retenus dans des prisons infectes, sans jugement et sans motif. Le memorandum remis à lord Salisbury donne le nom de quelques-unes de ces personnes ainsi emprisonnées arbitrairement. Le seul fait de rester fidèle à la nationalité arménienne est considéré comme un crime. Le gouvernement central ignore sans doute la plupart de ces faits,

car celui qui ose se plaindre ou envoyer une pétition à Constantinople, est puni sans rémission par les autorités locales.

On dirait que le but poursuivi est de faire disparaître la population chrétienne, pour livrer tout le pays aux musulmans.

Le seul remède à cette affreuse situation est d'accorder à l'Arménie une autonomie administrative locale semblable à celle qui donne de si excellents résultats dans le Liban. Par l'Arménie, il faudrait entendre les vilayets d'Erzeroum, de Van et de Diarbékir, avec les sandjaks d'Argana et de Seguerd et le port de Rizé sur la mer Noire.

La Porte a le plus grand intérêt à réaliser cette réforme. Bien administrée, l'Arménie, dont les sources naturelles de richesse sont considérables, ne tarderait pas à atteindre un haut degré de prospérité, et le revenu public augmenterait à proportion.

Les Arméniens satisfaits formeraient une ligne de défense solide contre le mouvement d'expansion des Russes, tandis que, s'ils continuent à être aussi maltraités, ils se tourneront vers le czar, qu'ils appelleront comme un libérateur. Les habitants de la partie de l'Arménie (déjà annexée à l'empire russe), voient augmenter chaque jour leur bien-être et leur civilisation. Un seul fait suffit à le prouver : leur activité littéraire est, relativement à leur nombre, plus grande que celle de tout autre district russe, Saint-Pétersbourg et Moscou exceptés.

Si la Turquie ne se hâte pas d'accomplir les réformes indispensables, l'Arménie tout entière sera prise par les Russes. Cela serait inévitable.

Si la Russie arrive à occuper ainsi le plateau central de l'Asie Mineure, Constantinople, la Terre-Sainte et l'isthme de Suez seront à la merci de ses innombrables bataillons.

Les puissances de la Méditerranée, l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Autriche, ont donc un intérêt évident et de premier ordre à faire obtenir aux Arméniens les garanties de bon gouvernement qui ont été stipulées en leur faveur au traité de Berlin. Puisqu'on a enlevé aux Russes le protectorat exclusif que l'excellent traité de San-Stéfano leur assurait, le devoir d'intervenir incombe aux autres puissances.

Si l'on agit énergiquement dans ce sens auprès du sultan, c'est pour sauver la Turquie, malgré l'aveuglement des Turcs.

La Question flamande.

(Lettre à *La Gazette* de Bruxelles, 14 janvier 1880.)

Cher Monsieur,

L'été dernier déjà, j'avais voulu vous parler de la question flamande. Mais il n'est pas trop tard aujourd'hui, car on la discute avec plus de vivacité qu'alors.

Vous avez parfaitement raison de dire que les districts flamands semblent entièrement acquis au cléricalisme, tandis que les provinces wallonnes parviennent encore à s'en défendre. A l'appui de votre thèse, vous auriez pu citer ce fait si frappant que, dans l'arrondissement de Verviers, c'est le canton flamand d'Aubel, complètement clérical, qui seul rend possible l'élection de représentants catholiques.

L'un des chefs du mouvement flamand et l'un de ses écrivains les plus éminents, M. Julius Vuylsteke, a montré, dans un tableau navrant, comment il arrive que la situation faite à la langue flamande amène le triomphe des idées rétrogrades et l'infériorité des provinces flamandes presque sous tous les rapports. Rien de plus irréfutable et de plus affligeant que les chiffres qu'il cite.

Comment se fait-il que le flamand soit cause de l'infériorité des populations qui le parlent et assure la victoire du cléricalisme? Faut-il l'attribuer à la race? Au contraire, c'est du sentiment individualiste de la race germanique qu'est parti le mouvement de révolte contre l'oppression papale, et ce sont les nations de cette race qui sont restées affranchies de la domination romaine.

Y a-t-il dans la langue flamande quelque particularité qui soit favorable aux empiétements du clergé? Nullement, puisque, au xvi^e siècle, ce sont les Flamands qui se sont affranchis les premiers du joug de Rome, et, si les Wallons n'avaient pas alors soutenu les Espagnols, les Pays-Bas tout entiers auraient partagé les glorieuses destinées de la Hollande et seraient devenus l'un des pays les plus riches et les plus puissants de l'Europe.

D'où vient donc ce fait, constaté par vous, que clérical et Flamand soient aujourd'hui trop souvent synonymes?

En voici la raison évidente. Depuis les ducs de Bourgogne, et, plus encore, depuis notre annexion à la France, la classe aisée, qui partout est le foyer et l'instrument de la culture intellectuelle, parle le français. Le peuple flamand — les campagnards, les ouvriers, la petite bourgeoisie — se trouve donc, par sa langue, séparé du rayonnement civilisateur, de même qu'il l'est, par sa religion, des influences intellectuelles qui auraient pu arriver jusqu'à lui de la Hollande.

En pays wallon, comme en France, le peuple est en communication directe, intime avec la lumière qui pénètre les couches élevées de la société. En pays flamand, il reste plongé dans la pénombre des temps anciens et dans le domaine étroit des intérêts matériels.

Dans une province wallonne, un commis-voyageur, un industriel, un propriétaire entre au cabaret et cause : les paysans qui sont là, l'écoutent et le comprennent, et ainsi les idées d'en haut descendent dans les masses. Dans les provinces flamandes, rien de semblable. Le curé est le seul qui parle aux petites gens des choses spirituelles. Son influence prédominante est donc bien naturelle et même, en quelque mesure, légitime.

En résumé, les Flamands sont en grande majorité cléricaux, parce que leur langue les sépare du courant des idées modernes, lesquelles ont pour véhicule le français. A cela, il n'y a que deux remèdes : il faut, ou bien que les classes moins aisées, les campagnards surtout, parlent le français, ou bien que les classes supérieures parlent le flamand. Ce n'est qu'à cette condition que le flot civilisateur se propagera du haut en bas de la société.

Est-il possible aujourd'hui de faire passer les populations flamandes au français? L'expérience faite partout démontre que non. Dans le district flamand du département du Nord, malgré deux siècles de la plus énergique pression officielle, les populations rurales et même urbaines continuent à parler leur langue maternelle.

Dans la Bretagne bretonnante, il en est de même, quoique le pays soit soumis à l'influence française depuis six siècles.

Mais il y a plus : l'un des mouvements les plus puissants, les plus merveilleux et les moins connus de notre temps, est le réveil des nationalités, que niait M. Thiers et dont se sont servis Cavour et Bismarck, l'un pour faire l'Italie, l'autre, l'Allemagne. Des dialectes obscurs, que l'on considérait comme des patois voués à l'oubli, ont repris leur place au soleil, en se couronnant de toute une efflorescence littéraire.

La première fois que je visitai la Hongrie, on parlait latin dans la Diète, allemand dans les chancelleries et dans les salons ; le madgyar était le langage dédaigné des laboureurs et des pâtres de la Puzta. Aujourd'hui, au Parlement, au théâtre, à l'université, dans les livres, dans les journaux, dans toute les familles, on n'entend plus que le hongrois.

Le croate était la langue barbare des Pandours à manteau rouge, dont la férocité épouvantait l'Italie. Maintenant, grâce à l'évêque Strossmayer, le croate a son université, son Académie, son théâtre, sa littérature.

Il en est de même en Bohême, en Serbie, et plus récemment en Bulgarie. En Carinthie, les Slovènes revendiquent les droits de leur dialecte national. Il n'y a pas jusqu'aux Valaques du Pinde, perdus au milieu des populations grecques et se confondant avec elles, qui ne reprennent conscience de leur race et qui ne veulent conserver leur langue, le roumain.

Nulle part ce réveil des nationalités ne m'a plus frappé qu'en Finlande. La langue de la culture était le suédois. Le finnois, dialecte asiatique, était relégué au sein des forêts et parmi les lacs qui couvrent le pays. Mais, quand l'instruction s'est répandue dans les campagnes, le peuple a réclamé pour sa langue une place égale dans l'enseignement et dans l'administration, et il l'obtient. Il y a même à Helsingfors un Opéra finnois où j'ai entendu chanter *Martha*. En présence d'un mouvement si général et si profond, peut-on espérer franciser les populations flamandes, alors qu'elles touchent à la Hollande, où leur langue, depuis le xvi^e siècle, a brillé de l'éclat que l'on sait, et quand surtout l'agitation « flamingante » a acquis une force que ses promoteurs mêmes n'osaient espérer ; et qu'il est un parti qui aura toujours intérêt à l'appuyer et à soutenir ses revendications ?

Telle est la situation ; qu'on en gémisses, qu'on s'en indigne tant qu'on voudra, on ne la changera pas.

Ne pouvant faire passer les Flamands au français, il ne reste donc qu'un seul moyen de les faire sortir de l'isolement qui les livre au cléricalisme, c'est que les classes aisées apprennent à bien parler et à bien écrire le flamand. Ils ne peuvent aller à vous ; allez à eux.

C'est pourquoi tout bon patriote, tout ami du progrès, doit approuver les mesures qui ont pour but de répandre la connaissance du flamand par l'enseignement moyen et par l'enseignement supérieur.

Le flamand a, du reste, cet avantage qu'étant un intermédiaire entre l'anglais et l'allemand, il ouvre l'accès immédiat de ces deux langues nécessaires.

Dois-je ajouter que, dans cette voie, il faut avancer pas à pas et avec prudence, de façon à ne pas heurter trop fortement les habitudes et les préjugés, ce qui pourrait amener une réaction?

Qu'on me permette de rappeler un souvenir personnel :

En 1848, je faisais partie à Gand d'un groupe ultra-démocratique, à la tête duquel était mon professeur Huet, un Français, et Gustave Callier, aussi gallophile qu'on puisse l'être. Néanmoins, nous nous décidâmes à fonder un journal flamand, *De Broedermijn (la Fraternité)*, parce que nous étions convaincus que c'était le seul moyen de gagner le peuple à la cause de la démocratie.

Ce sont les progrès de la démocratie qui assureront partout le triomphe des dialectes populaires. Vous adressez-vous au peuple, c'est en sa langue qu'il faut lui parler.

Supposez le suffrage universel établi en Belgique : il est certain que, dans les Flandres, c'est en flamand que les candidats devraient haranguer leurs électeurs. Et alors M. Bara serait satisfait : les élus parleraient aussi flamand à la Chambre, afin d'être compris de leur collègue électoral.

A propos d'Art.

(*La Gazette*, 10 novembre 1890.)

Et d'abord une petite préface : M'est-il permis de parler d'art ? Un économiste n'y peut rien comprendre. Qu'il s'occupe du blé, du coton, du fer, de la houille, des exportations et des importations, c'est parfait. Mais de peinture ou de sculpture ! Allons donc ! *Ne, sutor...* Et cependant, qu'il me soit permis de rappeler qu'au temps jadis je m'occupais beaucoup plus d'art que d'économie politique ; que j'ai visité à cet effet tous les Musées de l'Europe, avant d'aller étudier partout les conditions sociales ; que j'ai deux fois, aux Expositions internationales de Paris de 1867 et de 1878, représenté la Belgique dans la section de peinture, et que les deux fois, mes collègues m'ont nommé secrétaire du jury. Ceci soit dit en manière d'excuse ou

« d'apologie », comme disent les Anglais, pour cette excursion hors de mon domaine.

L'un de vos collaborateurs disait récemment qu'il avait voulu voir quels étaient, parmi les tableaux exposés cette année, ceux qui plaisaient au public du dimanche, c'est-à-dire au populaire. Les toiles, nous disait-il, devant lesquelles ce public s'arrête, sont celles qui représentent des scènes tragiques ou des épisodes d'histoire. Il semble ne goûter nullement ce qui charme les connaisseurs ou ravit les raffinés, « le morceau » bien peint, « la tache », le rendu subtil d'une impression de la nature.

Ce qui le touche, c'est la chose représentée; non le mérite de l'exécution. Le meilleur paysage le laisse indifférent; une bataille, un meurtre, une fête de village, un épisode comique, voilà ce qui le frappe et le retient.

Eh bien! plus j'y réfléchis, plus je trouve que le gros public a raison! Pourquoi et comment l'art est-il né? Pourquoi occupe-t-il une place si importante dans l'histoire des civilisations? A quelles conditions mérite-t-il que la société s'en occupe comme d'un objet d'intérêt général?

N'est-ce pas parce que, à toutes les grandes époques, il offrait au peuple la représentation — tantôt sous la forme des réalités, tantôt sous la forme des symboles — des principales idées qui faisaient le fonds de la vie religieuse ou de la conscience nationale?

Dans l'Inde, en Égypte, l'art montre aux foules l'histoire de leurs divinités, le drame de leurs mythes, l'image de leurs croyances et de la vie d'outre-tombe qu'elles attendent.

En Grèce, puis à Rome, l'art n'est plus exclusivement religieux; il devient à moitié laïque. Mais, là encore, c'est aux masses qu'il s'adresse, quand il dresse les merveilleuses statues des dieux dans les temples, et celles des grands hommes, sur les places publiques.

Pendant le moyen âge et même encore à la Renaissance, l'art est populaire. Dans les cathédrales gothiques, puis dans les églises et les palais, il représente les scènes et les personnages de l'Ancien et du Nouveau Testament, ou bien, remontant à l'antiquité, l'histoire des divinités du Paganisme. Mais toujours l'art parle au peuple de ce qui l'intéresse, de ce qui le touche. Ce qui importe, c'est la chose représentée; le procédé ne vient qu'en seconde ligne.

Si les œuvres d'art ne sont faites que pour charmer quelques oisifs ou quelques rares amateurs, si l'art ne doit être, comme on l'a dit,

que la gastronomie de l'œil, de quel intérêt social peut-il être? Que le collectionneur se paye une jolie toile, comme un gourmet un bon dîner, c'est parfait. Mais ce n'est pas à telle fin que l'art a pris naissance.

Quand la démocratie aura définitivement et complètement triomphé, l'art ne survivra que s'il redevient ce qu'il a été jadis, en Égypte et au moyen âge surtout, un enseignement et une jouissance pour les masses. D'ailleurs, quand l'art s'écarte, comme aujourd'hui, de son but et de son essence réels, pour s'attacher à l'exécution, au procédé, à certains effets de couleur ou d'impression, il se perd dans la recherche, dans la bizarrerie, dans l'absurde parfois. Le naturel au vrai sens du mot disparaît; on n'a plus que le naturalisme, ce qui est très différent.

Le procédé n'est pas à dédaigner, il s'en faut; mais à condition qu'il soit moyen, non but. Il doit fournir les meilleurs moyens d'expression; il ne peut tenir lieu de la chose exprimée.

Pour conclure, j'en reviens aux réflexions de votre collaborateur: le public du dimanche qui aime les « images », a parfaitement raison. Il obéit instinctivement à la vraie raison d'être de l'art.
